

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 08/26– RESTAURATION ET SECURISATION DE LA VOIRIE RUE DU GENERAL BETHOUARD SUITE AUX INTEMPERIES DE 2023

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Contexte et diagnostic : Suite aux précipitations exceptionnelles de juin 2023, la rue du Général Béthouard a subi des dégradations structurelles majeures. Le ravinement des eaux de pluie a gravement altéré le revêtement de la chaussée et des accotements. Les réparations d'urgence (enrobés à froid) effectuées par les services techniques ne suffisent plus à garantir la sécurité des piétons et des véhicules.

Objectifs de l'aménagement : L'opération vise à sortir d'une logique de réparation ponctuelle pour engager une réfection structurante. Le projet prévoit :

1. **La reprise totale de la couche de roulement** pour supprimer les risques de chutes et de dommages aux véhicules.
2. **La sécurisation des cheminements doux** (piétons), particulièrement vulnérables sur cet axe.
3. **L'amélioration de la résilience climatique :** une attention particulière sera portée à l'évacuation des eaux pluviales pour éviter que de futurs épisodes méditerranéens ne dégradent à nouveau l'ouvrage.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 95 000 € HT.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération HT	Taux	Montants HT
Autofinancement commune		30%	28 500 €
ETAT - DETR		70%	66 500 €
TOTAL	95 000 €	100%	95 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260123-DEC_08_26_F

DECIDE

D'APPROUVER la réalisation des travaux de restauration de la rue Général Béthouard.

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention de 66 500 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2026.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 23 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 28/01/26

Et de la publication ou notification le : 28/01/26

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.